

## Convention signée entre Interop'Santé / HL7 France et SNOMED International

Rédaction : François Macary - chair d'HL7 France


Relecture : JC Cauvin - président, Gérard Domas - vice-président, Franck Gener -secrétaire

Diffusion : adhérents Interop'Santé

Ref : 201170704\_HL7\_France\_SNOMED\_agreement

Nombre de pages : 1

©**SNOMED CT**® est la terminologie multilingue qui couvre le plus complètement le secteur de la santé. Cette terminologie clinique sans équivalent dans le monde va au-delà des [attentes d'une terminologie du XXIe siècle, telles que formulées par James Cimino en 1998](#). Sa première publication en 2002 a rendu obsolètes les versions historiques telles que SNOMED 3.5 ou SNOMED RT. Elle fait depuis l'objet d'une évolution continue à raison de deux versions par an, en phase avec l'évolution des connaissances médicales et des pratiques du secteur de la santé.

 **FHIR**®, le dernier-né des standards d'HL7 International fait un usage extensif de la terminologie médicale ©**SNOMED CT**® pour constituer les jeux de valeurs exploités par certaines de ses ressources. En 2016, les organisations HL7 International et SNOMED International ont signé entre elles une convention actant cet état de fait et définissant un cadre général qui permet à HL7 International d'incorporer des concepts codés SNOMED CT à ses standards internationaux, sans contrepartie financière pour SNOMED International. L'implémentation, le déploiement et l'utilisation sur le terrain de ces concepts codés, dans le cadre des standards HL7 ou dans tout autre cadre, restent assujettis au régime de licence d'utilisation fixé par SNOMED International, et qui se décline comme suit :

- Dans un pays émergent : licence gratuite obtenue auprès de SNOMED International
- Dans l'un des 30 pays (dont 18 sont en Europe) membres de SNOMED International : licence gratuite obtenue auprès du *National Release Center* du pays en question.
- Dans le cadre strict d'un projet de recherche (sans données réelles) : licence gratuite obtenue auprès de SNOMED International
- Dans un pays non émergent et non membre de SNOMED International : [licence de site payante](#) obtenue auprès de SNOMED International.

Fin mars 2017, Interop'Santé/HL7 France est devenu le premier pays affilié d'HL7 International à signer une convention similaire avec SNOMED International. Cette convention autorise notre association à incorporer des concepts SNOMED CT dans ses spécifications adaptant les standards HL7 au contexte français, sans contrepartie financière pour SNOMED International.

Grâce à cette convention, notre association est en mesure de mettre en évidence par des jeux de valeurs les cas d'usage requérant SNOMED CT en France. La première publication qui l'applique est le Guide d'Interopérabilité Hospitalier, dans sa version 2017 publiée en mai dernier. D'autres spécifications suivront, notamment celles que produiront les groupes de travail chargés de définir les profils nationaux des ressources FHIR, lancés en 2017 sous les houlettes conjointes d'HL7 France et IHE France.

Les jeux de valeurs SNOMED CT incorporés aux spécifications d'Interop'Santé restent dans tous les cas assujettis au régime de licence rappelé dans l'encadré ci-dessus. Leur implémentation et leur utilisation sur le terrain requièrent donc une licence de site tant que la France n'est pas membre de SNOMED International.